



Compte-rendu de l'assemblée générale de l'ANTC du 05.09.2026

Le président ouvre la séance à 11h34 en présence d'environ 70 participants sous le nouveau club-house. Comme traditionnellement, il commence cette AG en proposant une minute de silence en l'honneur des membres disparus lors de cette année. C'est le cas notamment de **Roger WATT** qui nous a quitté dans sa 87ème année.

Le président précise que le club a repris ses activités en 2025/2026 dans un mode pratiquement normal. Il remercie d'abord les membres du bureau pour le travail accompli tout au long de l'année.

En ce qui concerne la vie du club, suite à la disparition de **Claude LIMOUSIN**, le bureau a décidé d'intégrer un nouveau membre : **Victor VAISSIERE** qui participe activement au développement de la discipline du RPS22.

Cette année, nous avons reçu la visite de la **SCAE** (Service de Contrôle des Armes et Explosifs), organisme de contrôle venu de métropole chargé de veiller au respect de la réglementation et pour procéder au contrôle des clubs. A la suite de cette visite, on nous a demandé de mettre en place différentes mesures.

C'est notamment le cas d'un carnet de présence. En complément des carnets papier mis en place, il y a désormais un système de pointage électronique qui fonctionne à l'aide de QR Code. Il a l'avantage d'être plus sécurisé et de limiter les informations au strict nécessaire. Une communication sera faite par l'intermédiaire du site Internet pour en expliquer à tous le fonctionnement.

Concernant les tirs contrôlés, même si le carnet de tir n'est plus obligatoire, les primo-détenteurs doivent justifier de 3 tirs contrôlés pour pouvoir faire une demande de catégorie B. Pour ceux qui sont déjà détenteurs, c'est au minimum un tir contrôlé par an. Une application sera également développée dans l'année qui permettra aux membres du bureau de valider des tirs contrôlés plus facilement.

En ce qui concerne les invités. Vous avez le droit à un invité mais désormais vous devez impérativement faire une demande auprès du Président. Cette demande devra être faite via l'application du carnet de présence ou en utilisant votre espace personnel (<https://antc.no-ip.org/club-tir/login>). La demande sera vérifiée via l'application ITAC et le Finadia puis validée par le président. La réponse sera automatiquement renvoyée à la personne qui a fait la demande accompagnée d'un badge.

En 2026, des caméras ont été mises en place. Pour le moment, une a été installée au stand GC et l'autre sur les installations du 25m et 50m. Outre pour la sécurité des installations, elles serviront également à contrôler les tirs hors horaires et les tirs qui ont lieu en dehors des jours où le stand est ouvert. A titre d'exemple, le Président évoque le cas du 15 août dernier où des tirs ont été effectués alors qu'il s'agissait d'un jour férié. Les

riverains n'ont pas hésité à contacter la police municipale pour se plaindre. Le Président rappelle à tous les règles quant au strict respect des horaires.

Un rencontre va être organisée avec la mairie pour essayer d'étendre les horaires d'ouverture.

Question : Confirmation de la réservation des stands pour les FDO. Le Président rappelle que toutes les installations sont réservées le lundi après-midi et celles du stand 25m, le mardi matin pour les FDO. En dehors de ces périodes, certains stands peuvent être mis ponctuellement à disposition des FDO.

En tout état de cause, un calendrier de disponibilité des stands est disponible en permanence sur notre site Internet (<https://antc.no-ip.org>) ainsi que sur votre espace personnel. Il intègre les indisponibilités pour motifs de réservations de stand pour les FDO, les travaux, les compétitions et tout autre motif ponctuel.

En 2026, une dalle en béton a été posée sur le stand GC. Il servira notamment pour la nouvelle discipline de 300m black-jack en gros calibre.

A venir, un coin BBQ et évier sont prévus pour l'année prochaine.

Nous avons également aidé pour le déplacement de tireurs à l'étranger (TSV) et procéder à l'achat de tablettes pour aider au scoring de certaines disciplines.

Les gros travaux à envisager concerne le stand du 300 GC qui seront étudiés quand les finances seront disponibles.

Concernant le renouvellement des licences, vous devez utiliser le site EDEN. Il est possible que les connexions soient difficiles compte tenu du fait que le site a été piraté. Il vous sera demandé de modifier votre mot de passe.

Pour le paiement, en dehors des virements, vous pouvez laisser votre règlement (chèques ou espèces) sous enveloppe chez BALLANDE.

Quand vous êtes détenteurs de catégorie B, vous devez procéder au renouvellement de vos licences. Depuis le passage de la SCAE, le club est tenu d'informer les autorités des tireurs qui n'ont pas renouveler leur licence. Les autorités commencent à prendre l'attache de ces personnes et il n'est pas exclus que des mesures administratives plus contraignantes soient prises par les autorités pour obliger les détenteurs n'ayant pas renouveler leur licence à se désaisir de leurs armes.

Le Président rappelle le code du cadenas du parc provincial, celui-ci pouvant être modifié par le vigile en place lors des vacances scolaires.

Le code du cadenas du portail d'entrée sera changé à compter du 1^{er} novembre. L'infos sera passé par mél à tous les membres.

Questions : Comment est-on arrivé à environ 400 membres. Le Président précise que le nombre d'adhérents a fortement augmenté depuis 2024.

Questions : Pourquoi n'a-t-on pas accès aux WC du stand GC. Le Président assure qu'une solution va être trouvé dès que possible.

Le président met au vote l'approbation du bilan moral. Il a été approuvé à l'unanimité.

Concernant le bilan financier. Contrairement à d'autres clubs, nos finances sont gérées par de vrais comptables. Pour cette année, nous avons un résultat négatif alors que l'année précédente nous avions un solde positif. A noter que le prélèvement de la Fftir a augmenté d'où la répercussion sur l'augmentation des cotisations.

Nous recevons des aides de la ligue uniquement si nous avons des projets (de tous types). Nous ne recevons aucune aide directe de la Fédération.

Des dépenses habituelles concernant l'entretien des espaces verts. Des dépenses ont été engagées pour le club-house, les tables, etc.

Le président sollicite l'approbation du bilan financier. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

Question : la province sud a lancé le projet pour l'aménagement/extension du parc provincial. Quel impact cela aura-t-il pour le club ? Le Président précise avoir reçu l'assurance de la province sud que nous resterions dans nos installations. Le souci principal de la province était le parking.

Aucun impact projeté sur le club. La province n'intervient que sur le parc. Le reste dépend encore du territoire.

Le seul qui peut nous dégager est le Président du gouvernement qui peut décider de ne pas renouveler notre bail. Mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

Le fait d'être 400 membres représente un poids non négligable et le fait que le stand mette à disposition le stand aux FDO ajoute encore un motif supplémentaire pour maintenir le club dans nos installations.

A 12h10 le président remercie la présence de tous et lève la séance avant d'inviter tous les présents à partager un collation en toute amitié.